

qu'il s'introduisit dans les mystères du Moyen-Age, et l'on voyait Saint Pierre et Saint Jean disputer, suivant les règles de l'art, une course grotesque au Saint-Sépulcre. Par moments, il s'est assagi et il a même occupé un trône, en la personne de l'impératrice Théodora. Quant au Burlesque spécifiquement américain, lui aussi a joué son rôle de ferment dans une société à laquelle le puritanisme entendait conserver toute sa froide austérité. Pour parvenir à réduire le Nouveau-Monde, ses danseuses se sont parées d'un savant affublement de franges et de froufrous, d'une profusion de paillettes, de corsets et d'une abondante mais souvent fausse chevelure blonde. Le photographe, fort heureusement, nous a conservé leur sourire engageant. Ces productions forment le meilleur d'un compte-rendu rétrospectif (car on peut à peine le qualifier de livre), de Bernard Sobel<sup>1</sup>.

L. FRANC SCHEUER.

1. *Burleycue*, Farrar et Rinehart, Inc., New-York.



« La petite histoire ». Le Général Grant et les Girls. (Dessins. 1869).

## UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA DANSE

La création d'une société internationale de coopération de tous les milieux de la Danse a été décidée au récent Concours International de Danse, à Vienne. Une réunion eut lieu, à cet effet, le 8 juin dernier, sous la présidence de M. le Ministre E. HEINL, qui présidait également le concours, assisté de M<sup>me</sup> Grete WIESENTHAL et de M. Rolf de Maré. Vingt-sept membres du jury, appartenant à douze nations différentes, y assistaient. Le D<sup>r</sup> J. LEWITAN (Berlin), lut une proclamation des buts de cette nouvelle société qui fut signée par tous, et dont l'original sera conservé aux Archives Internationales de la Danse, à Paris.

Cette société, dont le titre officiel est Société Internationale de la Danse, se propose d'aider les danseurs à faire connaître leur talent et de favoriser par tous les moyens l'expansion de l'art chorégraphique, et notamment de développer dans le public le goût et la compréhension de la Danse.

Les danseurs ne sont pas seuls admis à faire partie de cette nouvelle société; tous les amis des arts peuvent en devenir membres.

Enfin, cette société ne dépend d'aucun autre groupement profes-

sionnel, mais se propose au contraire de les réunir tous. Le Centre en est fixé à Vienne. M<sup>lle</sup> WIESENTHAL réunira un comité chargé d'établir les statuts. Le D<sup>r</sup> Sigmund ROSNER sera secrétaire général de la Société. Les Vices-Présidents pour les divers pays sont :

France : M. ROLF DE MARÉ (Paris);  
 Allemagne : D<sup>r</sup> J. LEWITAN (Berlin);  
 Angleterre : M<sup>lle</sup> Derra DE MORODA (Londres);  
 Pologne : M. le Ministre K. BERTONI (Varsovie);  
 Suède : M<sup>me</sup> ROWNY JOHANNSON (Stockholm);  
 Norvège : M<sup>me</sup> JACOBI-GREVÉNOR (Oslo);  
 Grèce : Prof. H. SCHEIDER (Salonique);  
 Tchéco-Slovaquie : M<sup>me</sup> G. EPPINGER (Prague);  
 Japon : M. AOYAMA (Tokio).

Il leur appartient de former respectivement des comités chargés d'examiner les questions particulières à chaque pays.

Toutes les communications relatives à cette société seront publiées dans les Archives Internationales de la Danse (Paris), Der Tanz (Berlin), et The Dancing Times (Londres).